



---

Projet éolien des Bois Gallets

---

## Pièce n°5 : Documents au titre de l'urbanisme







Monsieur le Maire de la commune de ROTHOIS atteste par la présente que le projet de parc éolien porté par la société Parc éolien du Bois Gallet, ayant vocation à s'implanter sur les parcelles situées en zone ZC est conforme au plan local d'urbanisme approuvé par délibération du \_\_\_\_\_.

Monsieur le Maire de la commune de ROTHOIS est informé de ce qu'en application du 12° de l'article D181-15-2, I du Code de l'environnement, cette attestation a vocation à être produite par la société Parc éolien du Bois Gallets à l'appui de sa demande d'autorisation environnementale formée sur le fondement de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement.

Fait à Rothois

Le 4-08-2018

Signature



Monsieur le Maire de la commune de PREVILLERS atteste par la présente que le projet de parc éolien porté par la société Parc éolien du Bois Gallets, ayant vocation à s'implanter sur les parcelles ci-après mentionnées, situées en zone ZD, ZC et ZB, est conforme au règlement national d'urbanisme (RNU).

Monsieur le Maire de la commune de PREVILLERS est informé de ce qu'en application du 12° de l'article D181-15-2, I du Code de l'environnement, cette attestation a vocation à être produite par la société Parc éolien du Bois Gallets à l'appui de sa demande d'autorisation environnementale formée sur le fondement de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement.

Fait à Previllers

Le 20 septembre 2018

Signature

de l'avis,  
MAN DE CHATEL  
Frédéric

